

L'INAVEM, les représentants des associations d'aide aux victimes et de médiation, les membres du conseil d'administration ou du conseil scientifique participent à la mise en place et interviennent dans le cadre de diplômes se rapportant à la victimologie, la criminologie, l'aide aux victimes ou la médiation.

Vous souhaitez nous faire connaître une formation diplômante réalisée au sein de votre organisme de formation, merci d'adresser à l'INAVEM ( [contact@inavem.org](mailto:contact@inavem.org) ) un programme complet de votre formation afin que nous puissions l'étudier et le diffuser.